

ACTION URGENTE

BURUNDI. DES MEMBRES D'UNE ONG ACCUSÉS À TORT FONT L'OBJET D'UN PROCÈS

Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana sont jugés pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » et faux et usage de faux. Le jugement doit être rendu le 26 février. Ils sont membres de l'organisation non gouvernementale burundaise Paroles et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM). Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion.

Emmanuel Nshimirimana, représentant de PARCEM pour la province de Muramvya, et **Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana**, points focaux locaux de PARCEM dans la même province, ont été arrêtés en juin 2017. Ils sont poursuivis pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État » et faux et usage de faux. Leur procès s'est ouvert le 1^{er} décembre 2017 et le jugement est attendu pour le 26 février 2018. Le ministère public a requis des peines allant de 20 à 25 ans de réclusion, assorties d'une amende d'un million de francs burundais (environ 1 175 dollars des États-Unis) pour chacun des prévenus.

Ces hommes sont accusés d'avoir recruté de jeunes membres de partis d'opposition en tant que lanceurs d'alerte pour dénoncer les violations des droits humains, mais aucun membre des Imbonerakure, branche jeunesse du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). PARCEM a soutenu que ses membres sélectionnaient ces jeunes dans le cadre de la préparation d'un atelier qui réunirait des jeunes militants de différents partis politiques, y compris des représentants du parti au pouvoir.

Amnesty International considère qu'Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana sont incarcérés uniquement pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, leurs droits fondamentaux, et qu'il s'agit par conséquent de prisonniers d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à abandonner toutes les charges qui pèsent sur Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana et à les libérer immédiatement et sans condition ;
- appelez-les à veiller à ce qu'ils puissent voir leur famille et consulter l'avocat de leur choix dans l'attente de leur libération ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'ils soient protégés de la torture et de toute autre forme de mauvais traitement pendant leur détention ;
- appelez-les à cesser de harceler les défenseurs des droits humains et à reconnaître publiquement la légitimité de leurs activités.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MARS 2018 À :

Ministre de la Justice

Aimée Laurentine Kanyana

Ministère de la Justice

BP 1305

Bujumbura, Burundi

Formule d'appel : Madame la Ministre,

Procureur général de la République

Sylvestre Nyandwi

Parquet général

BP 105, Bujumbura, Burundi

Courriel : sylNyandwi@yahoo.fr

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Ministre des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre

Martin Nivyabandi

Ministère des Droits de la personne

humaine, des Affaires sociales et du Genre

Ex-Building of Finances,

Bujumbura, Burundi

Courriel : mnivyabandi@yahoo.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BURUNDI. DES MEMBRES D'UNE ONG ACCUSÉS À TORT
FONT L'OBJET D'UN PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début de la crise politique en avril 2015, lorsque le président Pierre Nkurunziza a annoncé sa décision de se présenter pour un troisième mandat, déclenchant des manifestations dans tout le pays, les autorités burundaises se sont engagées dans une vaste répression de la société civile indépendante et des médias. De nombreux défenseurs des droits humains ont fui le pays pour des raisons de sécurité, et bien d'autres encore sont injustement poursuivis uniquement en raison de leurs activités en faveur des droits fondamentaux.

Noms : Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana
Hommes

AU 31/18, AFR 16/7871/2018, 13 février 2018